



Le mot de Monsieur le Maire

Je suis heureux de vous présenter en mon nom et au nom du Conseil municipal mes meilleurs vœux pour l'année 2016.

En 2015, l'état civil a enregistré 1 mariage, 4 naissances et malheureusement 2 décès. Le 2 juillet dernier nous quittait René POIRIER. Né à Villechauve, il est resté fidèle à sa commune où il s'est installé comme agriculteur avec Gilberte, son épouse. René était apprécié de tous pour sa gentillesse. Robert GOUJON s'en est allé le 15 octobre. Né à Longpré, Robert habitait Villechauve depuis 1952 avec son épouse Yvette. Conseiller municipal de 1977 à 2001, Robert a été un adjoint exemplaire pendant 8 ans.

Parmi les réalisations de 2015, je citerai :

- La réfection de la voirie communale pour un coût de 49 000 €, travaux subventionnés par la Dotation de Solidarité Rurale à hauteur de 13 000 €.
- La création de 3 nouveaux points d'éclairage public rue Pasteur, pour un coût de 4 800 €.
- Les travaux de l'église, avec les peintures des menuiseries extérieures l'installation d'une main courante à l'entrée principale ainsi que la peinture du monument aux Morts le tout pour un montant de 2 400 €.
- L'amélioration de l'installation électrique de l'église, pour un coût de 525 €.
- La création d'un trottoir et d'un mur de soutènement en bois, rue Pasteur, pour un coût minimum (1000 €), étant précisé que ces travaux ont été réalisés en partie grâce au bénévolat de membres de l'équipe municipale.

Vous nous avez confié la gestion de la commune et nous avons effectué des investissements adaptés à nos finances, sans avoir recours ni à l'emprunt ni à une augmentation des taux d'imposition communaux.

Pour 2016, sous réserve du budget, notre principal projet est la réalisation de nouveaux sanitaires sur l'aire de loisirs, avec un aménagement de la parcelle récemment acquise, située le long de la Brenne. Des travaux d'isolation et de peinture vont rénover la petite salle ainsi que les sanitaires de la salle des fêtes. La partie endommagée de l'ancien cimetière va être remise à neuf, ainsi que la toiture de la sacristie.

Nous allons continuer à étudier les aménagements possibles pour réduire la vitesse des véhicules en agglomération, nos propositions présentées en 2015 n'ayant pas été retenues par les services de l'Etat.

Je salue tous les acteurs économiques de la commune qui valorisent notre territoire.

Je remercie les élus, les membres du CCAS et des associations ainsi que tous les bénévoles qui s'impliquent dans les manifestations, contribuant par leur dynamisme à l'animation de notre petit village.

Je tiens à féliciter mon équipe municipale et particulièrement les personnes qui effectuent gracieusement beaucoup de tâches et de petits travaux pour le bénéfice de tous.

Enfin je n'oublie pas que le travail des élus s'appuie grandement sur le dévouement et l'efficacité de notre personnel communal.

Ainsi donc je vous adresse pour 2016, au nom du Conseil municipal, mes vœux les plus sincères de santé et de bonheur, sans oublier la réussite de vos projets personnels, professionnels et associatifs.

Vive Villechauve, vive la République et vive la France !



SOMMAIRE

<i>Le mot de Monsieur le Maire.....</i>	<i>p.01</i>
<i>La cérémonie des Vœux pour l'année 2016.....</i>	<i>p.03</i>
<i>Le mot du Président de la Communauté de Communes.....</i>	<i>p.04</i>
<i>Le Conseil municipal.....</i>	<i>p.05</i>
<i>Les Agents communaux.....</i>	<i>p.06</i>
<i>Les numéros utiles.....</i>	<i>p.07</i>
<i>Les informations pratiques.....</i>	<i>p.08</i>
<i>Les inscriptions à l'état-civil en 2015.....</i>	<i>p.09</i>
<i>Les mariés de l'an 2015.....</i>	<i>p.10</i>
<i>Le parrainage civil 2015.....</i>	<i>p.10</i>
<i>Le concours des Maisons fleuries.....</i>	<i>p.11</i>
<i>Les cérémonies du Souvenir.....</i>	<i>p.12</i>
<i>Les réalisations 2015 et projets 2016.....</i>	<i>p.13</i>
<i>Les actions sociales 2015.....</i>	<i>p.14</i>
<i>Les syndicats intercommunaux.....</i>	<i>p.15</i>

Les renseignements administratifs et sociaux :

➤ <i>Mission locale du Vendômois.....</i>	<i>p.17</i>
➤ <i>PACT du Loir-et-Cher.....</i>	<i>p.17</i>
➤ <i>MSA Touraine, Présence Verte.....</i>	<i>p.18</i>
➤ <i>ADMR Loir-et-Cher.....</i>	<i>p.18</i>
➤ <i>Recensement et Journée d'Appel de Préparation à la Défense.....</i>	<i>p.19</i>
➤ <i>Conciliateur de Justice.....</i>	<i>p.20</i>

Les Associations :

➤ <i>Le Comité des Fêtes.....</i>	<i>p.20</i>
➤ <i>L'Amicale du 3^{ème} Âge.....</i>	<i>p.24</i>
➤ <i>L'Amicale des Chasseurs.....</i>	<i>p.25</i>
➤ <i>Le Club d'animation du plan d'eau.....</i>	<i>p.26</i>
➤ <i>La Maison des Acrobates.....</i>	<i>p.35</i>
➤ <i>Le Club de danse country.....</i>	<i>p.37</i>
➤ <i>L'Association Multiples Services Handicap.....</i>	<i>p.38</i>
➤ <i>Le Club Vieilles Mob.....</i>	<i>p.39</i>

<i>Le budget communal.....</i>	<i>p.39</i>
--------------------------------	-------------

La cérémonie des vœux pour la nouvelle année 2016

Le vendredi 22 janvier, Monsieur le Maire Alain Lajoux a présenté au nom du Conseil Municipal ses vœux de bonne année aux Villacalvitiennes et aux Villacalvitiens. Etaient présents Madame Claire Foucher-Maupetit, Conseillère départementale, M. Serge Lepage, Président de la C^{té} de Communes Beauce & Gâtine, Madame Sandrine Hertz Présidente du SIVOS Amandinois, le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Montoire et le Capitaine du centre de secours de St Amand.



M. le Maire dresse le bilan des actions menées dans la commune en 2015 et remercie tous les acteurs qui s'y sont impliqués de par leurs fonctions ou à titre bénévole.



Mme Sandrine Hertz rappelle le rôle joué par le SIVOS dans la gestion et l'entretien des bâtiments des écoles ainsi que dans la vie scolaire dans son ensemble.



M. Serge Lepage dresse le bilan des actions économiques et territoriales menées par la Communauté de Communes au cours de l'année écoulée et évoque sa fusion future avec 5 autres Communautés de Communes de l'arrondissement de Vendôme.



Mme Claire Foucher-Maupetit rappelle les compétences administratives, économiques et sociales du Conseil Départemental et évoque les difficultés financières grandissantes qu'il va connaître pour assumer ces compétences.

Le mot du Président de la Communauté de Communes

L'année 2015 a vu notre communauté, comme beaucoup d'autres d'ailleurs, commencer à amorcer un virage où il manque quelques balises de sécurité.

En effet, les services de l'Etat, par le biais des préfets, accélèrent la modification des territoires et souhaitent en rassembler pour en principe générer des économies d'échelles.

Il est certain - et je l'ai déjà dit depuis plusieurs années - qu'il faut se rassembler et mutualiser au maximum pour être plus efficace et organiser l'avenir de nos territoires ruraux.

Un travail en commun avec les 5 autres communautés de l'arrondissement paraît inévitable et incontournable.

« Il reste qu'on veut absolument nous marier, sans fiançailles, sans connaître la couleur des cheveux de la mariée, sans savoir dans quel lit on va coucher, et sans savoir dans quelle maison on va habiter ».

Les décisions sont à prendre un peu trop rapidement sans que ne soit établi un réel projet de territoire.

Nous allons réunir tous les maires de la CCBG pour connaître et centraliser tous les besoins et les souhaits de chaque commune et définir l'intérêt communautaire de chaque projet.

D'autre part, le projet de territoire pourra amener quelques réponses à certaines questions comme les compétences, la fiscalité et la gouvernance.

D'ailleurs à ce jour une majorité de communes a délibéré de façon négative au regroupement par manque d'information.

En attendant la finalité, la CCBG a continué son chemin et les principales réalisations, d'abord économiques :

- *par exemple un atelier de mécanique spécifique a ouvert ses portes début décembre, aux entreprises Chavigny, aux Bréviaires,*
- *la zone artisanale d'Authon est pratiquement terminée,*
- *une délibération actée prise pour vendre un terrain à VSF pour un projet d'extension,*
- *un fond de concours a été attribué à Lancé pour une aire de jeu, l'ouverture d'un relais de service.*

L'agencement de l'ancienne perception pour la transformer en bibliothèque est à l'étude, et dans un autre domaine la prise de compétence PLUI.

D'autres projets ou réalisations sont en cours, comme :

- *le SPANC qui n'avance pas au rythme souhaité,*
- *le très haut débit,*
- *l'agrandissement de la ZI des Bréviaires,*
- *l'étude d'une extension de la maison médicale qui devrait recevoir d'autres praticiens.*

Dans cet élan, les conseillers communautaires et le personnel se joignent à moi pour vous souhaiter une très belle et heureuse année 2016.

Serge Lepage

NOS ÉLUS ET NOTRE PERSONNEL COMMUNAL

Composition du Conseil Municipal

Le Maire : M. LAJOUX Alain, entrepreneur maçon retraité 02 54 82 88 34
06 72 06 91 56

Les Adjoints :

M. DARJO Alain, enseignant-chercheur retraité 02 54 80 34 57 - 06 85 24 94 41
Mme MORON Jocelyne, assistante familiale 02 54 89 38 78 - 06 61 82 21 32
M. CHÉREAU Christian, entrepreneur forestier retraité 02 54 80 30 17
06 10 25 79 05

Les Conseillers :

M. GARCIA Michel, cadre commercial 02 54 73 92 45 - 06 23 78 05 98
M. BOTTIER André, conducteur de travaux retraité 06 08 41 52 02
M. BOIS Robert, cadre retraité 06 01 95 94 10
Mme DELÉTANG Martine, ouvrière 02 54 80 32 32
Mme POIRIER Gilberte, agricultrice retraitée 02 54 80 38 38
M. AUBERT Christian, menuisier retraité 02 54 80 32 33

LE CONSEIL MUNICIPAL ÉLU EN 2014



*Christian Aubert, Jocelyne Moron, Michel Garcia, Robert Bois, André Bottier
Béatrice Richardeau, Alain Darjo, Martine Delétang, Alain Lajoux, Gilberte Poirier, Christian Chéreau.
(Madame Richardeau a donné sa démission en octobre 2015)*

Les Délégués communautaires

Villechauve appartient à la Communauté de Communes de Beauce et Gâtine (CCBG). Les délégués représentant Villechauve au sein du Conseil Communautaire sont le Maire, *Monsieur Alain Lajoux*, titulaire, et son 1^{er} Adjoint, *Monsieur Alain Darjo*, suppléant.

Les Agents communaux :

Madame Sophie FOUQUET, secrétariat de Mairie et Agence postale

Madame Annie CHÉREAU, entretien des locaux municipaux

Monsieur Laurent PINARD, entretien des bâtiments et des espaces verts



Annie Chéreau, Laurent Pinard, Sophie Fouquet

Sophie Fouquet est titulaire d'un poste d'Adjoint administratif. Elle effectue un service de 28 heures par semaines, réparti entre le Secrétariat de Mairie et l'Agence postale. En tant que Secrétaire de Mairie, elle effectue toute la correspondance administrative de la Commune avec la Préfecture d'une part, la Trésorerie Publique d'autre part. Elle assure les relations avec les syndicats intercommunaux, les entreprises, les fournisseurs, les artisans, les associations. Elle effectue pour le compte des habitants toutes les démarches administratives qui sont encore de la compétence des Communes, et leur prodigue les conseils et les renseignements nécessaires. Durant les 4 années écoulées, elle a effectué un gros travail de mise à jour des concessions du cimetière, dans la perspective de son réaménagement et de son agrandissement.

Laurent Pinard est titulaire d'un poste d'Adjoint technique. Il effectue un service de 16 heures par semaine. Il consacre l'essentiel de son activité à l'entretien des voies communales et des espaces verts, notamment les abords du Plan d'eau. Grâce à une machine récemment acquise, il peut désormais faire lui-même le broyage qui était auparavant confié à un entrepreneur local.

Annie Chéreau est Adjointe technique. Elle effectue un service de 2 heures et demie par semaine. Elle est chargée des travaux de nettoyage dans les locaux de la mairie et de la salle des fêtes, dont elle assure la propreté constante.

LES NUMÉROS UTILES

LES TRANSPORTS

Ambulances & Taxis Porcher (<i>Vendôme</i>)	02 54 72 72 72
Ambulances & Taxis Breteau (<i>St Amand</i>)	02 54 82 93 47

Rappel

Le Conseil Général et la Communauté de Communes ont lancé fin 2010 un réseau de transport à prix unique, appelé *ROUTE 41*. C'est un *TRANSPORT A LA DEMANDE*. Il suffit de réserver votre déplacement par téléphone. Un véhicule vient vous chercher à votre domicile pour vous conduire à l'un des points d'arrêt pour le trajet aller et inversement pour le trajet retour. *Le coût du transport n'est que de 2 € par trajet*. Il est GRATUIT pour les personnes handicapées, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA. Pour les horaires et les réservations, téléphoner au : **02 54 58 41 41**
Site Internet : www.route41.fr

ARTISANS ET AGRICULTEURS

Alain AUBERT Rénovation de l'habitat	02 54 82 82 48
Catherine DÉLIER Agricultrice	02 54 23 83 26
Jérôme FOREAU Agriculteur	06 08 43 15 05
Gilles GIRAULT Agriculteur	02 54 80 36 64
Thierry GUINET Entretien de l'habitat	02 54 82 99 07
Claude LABALLE Chambres d'hôtes	02 54 80 35 60
Famille LANDIER Paysagistes et agriculteurs	02 54 80 33 45
Marc LEMEASLE Agriculteur	02 54 82 92 97
Anthony MARTIN Apiculteur	02 54 80 33 39

SANTÉ à Saint-Amand-Longpré

Maison médicale : <i>8bis rue François Mauriac</i>	02 54 89 11 12
Chirurgien-dentiste : DUTILLEUL Antoine	02 54 82 93 20
Infirmière : FIGUEREDO Françoise	02 54 89 11 13
Médecin : SORET Daniel	02 54 82 80 35
Orthophoniste : CORIAN Aline	02 54 89 11 12
Pharmacie : <i>5 rue Ronsard</i>	02 54 82 80 11

Adresses essentielles à Saint-Amand-Longpré

La Poste : <i>8 rue Jules Ferry</i>	36 31
Collège Honoré de Balzac : <i>9 rue René Descartes</i>	02 54 82 80 50
Écoles maternelle et primaire : <i>rue des Écoles</i>	02 54 23 09 56
Mairie : <i>18 rue Jules Ferry</i>	02 54 82 83 74
C ^{té} C ^{nes} Beauce & Gâtine : <i>18 rue Jules Ferry</i>	02 54 82 98 18
Maison de retraite : <i>34 rue Jules Ferry</i>	02 54 82 80 63

INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie : 1 place Louis Surgé, 41310 Villechauve

Tél.-fax : **02 54 80 30 46**

E-mail : commune.villechauve@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

**lundi de 13h30 à 17h30 ; mardi de 8h00 à 12h et de 13h30 à 17h30 ; jeudi de 8h à 12h ;
vendredi de 14h à 17h**

Agence postale : 1 place Louis Surgé, 41310 Villechauve

Horaires d'ouverture :

lundi 8h30-12h ; jeudi 15h-17h30 ; samedi 9h-12h

Téléphone : **02 54 89 30 52**

Heure des levées :

du lundi au samedi levée unique à 9h

Il est possible d'effectuer des paiements par carte bancaire et, pour les titulaires d'un compte postal, des retraits jusqu'à 350 €

Mediathèque

La Médiathèque de la CCBG a ouvert à la mairie de Villechauve une **Borne de réservation**, accessible aux heures d'ouverture du Secrétariat et de l'Agence Postale. *Cela permet de réserver et de retirer sur place des livres, des CD Audio et des DVD.*

Abonnement annuel : adulte appartenant à la CCBG : 6€/an ; adulte hors CCBG : 12€/an ; Service gratuit pour les jeunes de moins de 18 ans.

Permanence à la Mairie

En cas de fermeture **exceptionnelle** du secrétariat et de l'Agence postale, une permanence sera ouverte **le samedi** de 10h30 à 12h, pour les demandes ou les retraits de pièces administratives courantes (cartes nationales d'identité, permis de construire ou d'aménager...). Un conseiller municipal vous recevra pour vous fournir les formulaires administratifs ou transmettre votre demande ou vos dossiers au secrétariat.

Tarifs de location de la salle polyvalente

Les tarifs varient selon les périodes de l'année, à cause du chauffage en hiver.

- Été : du 1^{er} Mai au 30 Septembre (caution 200 €)
- Hiver : du 1^{er} Octobre au 30 Avril (caution 250 €)

	Habitants de la Commune	Hors Commune
Réunion ou Vin d'honneur	60 € (l'été) 90 € (l'hiver)	
Location journée	110 € (l'été) 140 € (l'hiver)	150 € (l'été) 180 € (l'hiver)
Journée supplémentaire	70 € (l'été) 90 € (l'hiver)	90 € (l'été) 110 € (l'hiver)

La remise des clés et l'état des lieux d'entrée se font la veille au soir en présence de M. André BOTTIER, gérant de la salle. La restitution des clés et l'état des lieux de sortie se font le lendemain matin du dernier jour de location.

Assistantes maternelles à Villechauve

BERLEAU Ludivine	16 rue Pasteur	02 54 89 31 55
CORNET Michelle	5 La Duperrerie	02 54 83 30 80
BRISSAULT Lucie	28 rue Pasteur	06 14 96 90 76
SUPERVIELLE Cindy	36 rue Pasteur	02 54 72 02 49

Un site Internet pour Villechauve

Depuis fin janvier 2015, la commune de Villechauve a son site Internet. On y trouve : la présentation du village ; la Municipalité ; les renseignements administratifs ; les numéros téléphoniques, adresses électroniques et liens Internet utiles ; les Associations et leurs manifestations ; les informations locales concernant la vie des habitants ; etc. Le site, régulièrement mis à jour, est accessible en tapant sur un moteur de recherche : www.villechauve.fr

N'hésitez pas à consulter fréquemment notre site car vous y trouverez des informations pouvant vous concerner personnellement comme par exemple les coupures prévues d'électricité, les travaux entraînant des limitations de circulation, des modifications des horaires d'ouverture de l'Agence postale ou du Secrétariat de la Mairie, etc.

ÉTAT CIVIL 2015



Les familles des Villacalvitiens s'agrandissent :

- Lény ROUSSEAU, née le 19 mars 2015
- Kento-Gabriel LABALLE, né le 2 octobre 2015
- Henri DENIS, né le 25 octobre 2015
- Hugo LELARGE, né le 16 novembre 2015

Félicitations aux heureux Parents !



Se sont unis par le mariage :

Anthonin PROVOST et Lucie BRISSAULT, le 4 Juillet 2015

Félicitations et meilleurs vœux de bonheur aux Époux !



Nous ont quittés :

- René POIRIER, décédé le 2 juillet 2015
- Robert GOUGEON, décédé le 15 octobre 2015

Nos sincères condoléances à leurs Familles et leurs Amis.

Les Mariés de l'an 2015



Anthonin Provost, magasinier, et Lucie Brissault, assistante maternelle, se sont installés à Villechauve en 2009 dans une maison neuve, sise 28 rue Pasteur. Ils se sont mariés le 4 juillet 2015 dans notre mairie. Leur voisine Jocelyne Moron, adjointe au Maire, était présente à la cérémonie en tant qu'officier d'état-civil. Ils ont une fille âgée de 4 ans, au joli prénom de Lilou, qui est élève à l'école maternelle de Saint Amand. Ainsi se conforte leur bonheur dans notre village où ils ont choisi de vivre il y a quelques années.

PARRAINAGE CIVIL

Le Parrainage civil, appelé parfois « Baptême républicain », est une démarche faite en Mairie pour donner à un enfant un Parrain et une Marraine, au cours d'une cérémonie publique. Un certificat attestant de cette démarche est délivré aux Parents mais il n'y a pas d'inscription officielle au Registre d'Etat Civil. Le Parrain et la Marraine s'engagent vis-à-vis des parents à veiller sur leur filleul tout au long de son enfance et, le cas échéant, à le prendre en charge. Plusieurs parrainages civils ont déjà été célébrés à Villechauve ces dernières années.





Adrien Burel et son épouse Morgane, née Guinet, se sont mariés à Villechaue le 19 juin 2010. Le 23 Mai dernier, ils ont choisi le parrainage civil pour donner un Parrain et une Marraine à leurs trois enfants : Andrew né le 11 juillet 2011, Mathew né le 28 juin 2012 et Ashley née le 27 septembre 2013.

Le Concours des Maisons fleuries 2015

Comme chaque année, la Commune rend hommage à ceux de ses habitants qui s'efforcent d'agrémenter le paysage communal en fleurissant maisons et jardins. Seules les habitations dont les façades et les jardins sont visibles depuis une voie communale ou une route traversant la Commune peuvent être prises en considération. En 2015, 5 prix ont été attribués, bien que les jardins aient souffert de conditions météorologiques défavorables dès la fin du printemps.



Le premier prix a été obtenu par **Alexandre et Christiane RONFLARD** pour leur résidence sise 19 Rue Pasteur.

-2^{ème} prix : M. et Mme RUANO, 3 la Brosserie,

-3^{ème} prix : M. et Mme CHÉREAU, 2 la Faucherie,

-4^{ème} prix : Mme POIRIER, 7 avenue de la gare,

-5^{ème} prix : M. et Mme SURGÉ, 8 rue Pasteur.



Cette année encore, la proclamation officielle des résultats et la remise des prix aux lauréats se sont déroulées lors de la cérémonie des vœux du Conseil municipal, le 22 janvier 2016. M. André Bottier et Mme Gilberte Poirier forment le Jury chargé de repérer dans toute la commune les Maisons auxquelles un prix sera attribué. Ils sont heureux ici de présenter : M. et Mme Surgé, Mme Annie Chéreau, M. Alexandre Ronflard et... Mme Gilberte Poirier, lauréats présents lors de la cérémonie.

Les cérémonies du souvenir

La mémoire des Villacalvitiens tombés au Champ d'Honneur est honorée lors de deux cérémonies qui se déroulent devant le monument aux Morts, le 8 Mai et le 11 Novembre, en présence des Anciens Combattants.

Le cérémonial est immuable : il commence par un défilé autour de l'église, les enfants présents ouvrant la marche. Puis les noms des soldats morts pour la France sont appelés. Après une minute de silence, Monsieur le Maire lit une allocution adressée en général aux communes de France par le Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants.



Le 8 Mai, les Villacalvitiens se groupent face au Monument aux Morts pour la Patrie, devant lequel M. Alexandre Ronflard va déposer une gerbe.



M. le Maire lit le discours officiel envoyé par le Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants à toutes les Communes de France.



Le mercredi 11 Novembre, l'assistance écoute l'énoncé des noms des Citoyens de Villechauve morts pour la France.



Devant le Drapeau des Anciens Combattants porté par Jean-Claude Pichon, Christian Chéreau dépose une gerbe offerte par la Commune au pied du Monument aux Morts.

Le Club d'animation du Plan d'eau a organisé, dans le cadre de cette cérémonie du Souvenir, un repas auquel étaient conviés tous les habitants souhaitant s'associer à la célébration du 11 Novembre 1918, date de l'Armistice qui mettait fin aux combats de la Première Guerre mondiale.



Un vin d'honneur est offert par la Mairie aux personnes présentes à la cérémonie. On reconnaît à gauche Monsieur Louis Surgé, ancien Maire de Villechaue, ainsi que Messieurs Alexandre Ronflard et Jean-Claude Pichon, anciens Combattants en Algérie. On trinque en se souvenant de nos Aïeux qui ont perdu la vie ou ont été blessés au combat. Mais aussi à la santé de tous, en ce début d'hiver exceptionnellement doux.



Les convives, au nombre de 26, devisent dans le calme, échangeant informations communales et souvenirs personnels...

Louis Surgé régale l'assistance d'une de ses chansons favorites, après qu'on ait lu une lettre adressée en 1915 par un « Poilu » à son fils de 15 mois qu'il ne connaîtra jamais...

LES RÉALISATIONS 2015 ET PROJETS 2016

Réfection des voies communales

Elle a été effectuée à la fin de l'été 2015, pour un coût s'élevant à 49 000 €, sur les voies suivantes :

VC n°23 - La Touche ; VC n°5 - Le Haut Cottereau ; VC n° n°3 - Les Bordes ; VC n°19 - Le Grand Marchais ; VC n°15 - Le Bourg ; VC n°9 - La Petite Garionnière ; VC n°1 - La Brosserie ; VC n°502 - Les Tintonnières ; VC n°12 - Villethiou ; CR n°7 - Le Marais ; CR de Motteux.

Après élargissement des voies, les secteurs les plus détériorés des chaussées ont bénéficié d'un nouveau revêtement « bicouche » (goudron et gravillons).

Cette opération a été couverte à hauteur de 13 000 € par la Dotation de Solidarité Rurale.

Autres travaux

- Création d'un trottoir rue Pasteur, pour un coût de 1 000 €. Cette opération a nécessité la construction d'un mur de soutènement qui a été effectuée par M. Christian Aubert, Conseiller municipal et par M. le Maire.
- Création de 3 nouveaux points d'éclairage rue Pasteur pour un coût de 4 800 €.
- Créations d'espaces verts dans l'extension du cimetière, pour un coût de 540 €.
- Travaux dans l'église (peinture des menuiseries extérieures, main courante à l'entrée) et peinture du monument aux morts pour un montant de 2 400 €.
- Amélioration de l'installation électrique dans l'église, pour un coût de 525 €.

Travaux prévus pour 2016

- Remplacement des sanitaires publics sur l'aire de jeu, au plan d'eau.
- Aménagement paysagé sur la parcelle acquise le long de la Brenne.
- Réfection de la « Petite Salle » : isolation et peinture.
- Réfection de la toiture de la sacristie.

Taxes foncières 2015

- Sur les propriétés bâties, le taux appliqué par la Commune en 2015 est 18,53 % (inchangé) et la taxe pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères est de 15,90% (15,97 % en 2014).
- Sur les propriétés non bâties, le taux appliqué par la Commune est 49,40 % (inchangé).

Il ne faut pas oublier que les variations du montant des taxes dépendent à la fois des variations des taux de prélèvement et des variations de la base d'imposition, cette dernière n'étant pas fixée par la Commune.

Actions sociales

Le 19 décembre 2015, 52 colis de Noël ont été donnés aux personnes âgées de 65 ans et plus. Cette action est financée par le CCAS de la Commune. De plus, 46 enfants scolarisés de la maternelle au collège ont reçu un petit colis de la part de la Commune et un colis a été offert à chacun des employés de la Mairie.

Tous ces colis sont distribués lors d'un goûter offert par la Mairie, auquel sont conviés ensemble les personnes âgées et les jeunes enfants accompagnés par leurs parents. C'est une bonne occasion pour faire se rencontrer les Anciens et les jeunes familles du village.



A toute l'assistance réunie autour des tables garnies de friandises, M. le Maire souhaite la bienvenue et de joyeuses fêtes de fin d'année.



Le Père Noël vient d'arriver : tous les enfants l'entourent gentiment pour l'accueillir et être pris en photo en sa compagnie.



Aidé par les Conseillers municipaux qui ont organisé la fête, le Père Noël remet à chaque enfant une jolie mallette remplie de friandises. Cette mallette, lorsqu'elle sera vide – ce qui ne saurait tarder – servira à ranger de menus objets précieux, voire des petits secrets...



Toujours généreux, le Père Noël passe de table en table, en proposant à tous des gourmandises multicolores.

Les Anciens eux aussi ont été gâtés. Une jolie mallette remplie de victuailles savoureuses à déguster au Réveillon prochain.

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

TITRE	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Perception	Mme Moron Jocelyne M. Bois Robert	M. Chéreau Christian. M. Aubert Christian
A.E.P. Assainissement	M. Lajoux Alain Mme Moron Jocelyne	M. Bois Robert
SICTOM	M. Darjo Alain	M. Bois Robert
Syndicat mixte Pays Vendômois	M. Garcia Michel	M. Darjo Alain
SIDELC (Eclairage public)	M. Bottier André	M. Chéreau Christian
Syndicat scolaire (SIVOS)	M. Darjo Alain Mme Delétang Martine	Mme Moron Jocelyne

Le SICTOM Montoire–La Chartre (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) :

Nouveauté 2016

A compter du 1^{er} MAI 2016, les **barquettes et pots en plastique** qui étaient jusque là jetés dans les bacs poubelles (verts) devront être placés dans les bacs de tri à **couvercle jaune**.

Infos diverses

Pensez à sortir vos bacs (déchets ménagers et déchets recyclables) en même temps, la veille au soir, pour la collecte de vos déchets.

Pour faciliter le ramassage et gagner un temps précieux, il est demandé de présenter les bacs en plaçant la poignée du côté de la chaussée.

Jours fériés : Pas de ramassage les jours fériés. Après un jour férié dans la semaine, tous les ramassages sont systématiquement réalisés le lendemain du jour habituel.

Bacs détériorés ou abîmés ?

Contactez le SICTOM qui réalisera l'intervention de maintenance (si possible, fournir le code barre inscrit sur le bac concerné).

Bac volé ?

Déposer plainte à la gendarmerie et fournir le procès-verbal ou une copie au SICTOM, qui effectuera une nouvelle dotation.

Voici les jours et horaires d'ouverture des déchetteries de Montoire et Prunay-Cassereau. Pensez à vous munir de votre carte d'accès aux déchetteries (*La demander en mairie si vous n'en possédez pas*).

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Montoire	9h – 12h	9h – 12h	9h – 12h	9h – 12h	9h – 12h	8h – 12h
	14h – 18h		14h – 18h		14h – 17h	14h – 18h
Prunay – Cassereau			9h – 12h			9h – 12h
					14h – 17h	

Encore plus d'informations et de renseignements pratiques : www.sictom-montoire.fr

Le SIVOS (Syndicat scolaire)

La construction du nouveau groupe scolaire pour les classes maternelles et élémentaires s'est achevée en juin 2012. Pour l'année scolaire 2015-2016, 6 élèves de maternelle et 9 élèves de cours élémentaires habitant Villechauve fréquentent les écoles du SIVOS. Au total, le groupe scolaire accueille 259 élèves de communes appartenant au SIVOS, et 30 élèves issus de communes hors SIVOS.

Rappelons que ces écoles bénéficient d'un service de restauration commun, dans un local spécial attenant au bâtiment scolaire. Le choix du prestataire pour la fourniture des repas a été *reconduit* cette année car il a donné toute satisfaction dans ses prestations. Le choix de l'entreprise (API) s'est fait sur la base du meilleur rapport qualité-prix et sur la proximité des fournisseurs des produits alimentaires. Le prix du repas demandé aux familles pour l'année scolaire 2015-2016 demeure inchangé (4,70 €).

Il faut insister sur le fait que ce service comprend non seulement l'achat des repas mais aussi la réception, le réchauffage et la distribution des plats aux écoliers, effectués par un personnel spécialisé, dans des conditions d'hygiène rigoureuses. Il faut aussi du

personnel d'assistance et de surveillance (ATSEM) pendant la durée des repas, surtout pour les enfants de maternelle. Enfin il faut assurer l'entretien du matériel et des locaux de restauration. Par conséquent, pour un repas servi, l'achat de la nourriture représente environ *la moitié seulement du coût total*.

En 2015, le SIVOS a procédé à une renégociation du prêt contracté auprès du Crédit Agricole pour la construction du nouveau Groupe scolaire. L'allongement de la durée du prêt (25 ans contre 15 ans initialement) a permis d'obtenir un meilleur taux d'intérêt (2,2 % contre 3,69 %). L'autre bénéfice pour les Communes adhérentes au SIVOS est que le montant des versements trimestriels qu'elles doivent pour le remboursement du capital emprunté sera réduit de presque la moitié. Cette modification est destinée à faire face à la diminution actuelle et future des ressources des Communes.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET SOCIAUX

MISSION LOCALE DU VENDÔMOIS

Pour tous les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire :

Un accompagnement individualisé peut vous être proposé pour vous apporter selon votre niveau, vos besoins vos difficultés des réponses sur :

- Choisir un métier, élaborer un projet professionnel,
- Se former pour entrer dans la vie active,
- Se loger, se déplacer, trouver des solutions financières,
- Chercher et trouver un emploi

Vous souhaitez nous rencontrer ? Contactez-nous pour fixer un rendez-vous :

du lundi au vendredi : 9h – 12h 30 et 13h 30 – 17h 30 au 02 54 77 14 87

Site Internet : www.ml-vendomois.fr

Validation de l'Acquis de l'Expérience (VAE) :

Si vous avez de l'expérience professionnelle, la VAE vous permet d'obtenir un *diplôme*, ou un *titre professionnel*, ou un *certificat de qualification* d'une branche professionnelle. Elle peut faciliter ou sécuriser un projet de mobilité, de réorientation ou de promotion professionnelle.

Pour une information complète, il convient de s'inscrire auprès de l'Antenne Point Relais Conseil (PRC)° de VENDOME, qui reçoit une fois par mois, **en téléphonant au 02.54.77.14, ou bien en remplissant le formulaire de contact sur le site Internet. www.ml-vendomois.fr**

Amélioration de l'habitat : PACT du Loir-et-Cher

Vous êtes propriétaire d'un logement (occupant ou bailleur), vous souhaitez réaliser des travaux (accessibilité, adaptation intérieure et extérieure, mise aux normes, isolation, chauffage, raccordement aux réseaux...), vous pouvez bénéficier d'aides financières sous certaines conditions. Le PACT du Loir-et-Cher vous conseille et vous dirige dans le montage de votre projet **(02 54 55 51 11)**.

- **Conseils préalables :** à la demande des propriétaires, le PACT effectue une visite conseil ou une étude de faisabilité technique et financière qui permet de guider le choix des travaux. Le propriétaire décide en connaissance de cause d'effectuer les travaux qu'il peut budgétiser.

Depuis 2007, le Conseil Départemental prend en charge les frais de visite pour les personnes âgées ou handicapées éligibles aux aides de l'ANAH qui souhaitent réaliser des travaux d'adaptation de leur logement.

- **Assistance administrative** : le CDAHR-PACT recherche toutes les aides financières possibles pour faciliter la réalisation de travaux et se charge de l'établissement des dossiers de financement.

Renseignez-vous auprès de :

Pour les propriétaires occupants : **02 54 55 51 18**

Pour les propriétaires de logements locatifs: **02 54 55 51 17**

PACT de Loir-et-Cher

27 rue Robert Nau 41000 Blois

La MSA -Touraine

Deuxième régime de sécurité sociale, la Mutualité Sociale Agricole assure une mission de service public par la gestion de la protection sociale de la population agricole. Elus par les assurés agricoles, les *délégués cantonaux* assurent une relation privilégiée avec les services de la MSA. *L'élection de nouveaux délégués a eu lieu courant Janvier 2015. Les noms des nouveaux délégués de notre canton seront communiqués à la Mairie.*

La MSA-Touraine propose un service de *TÉLÉASSISTANCE* : PRESENCE VERTE
PRESENCE VERTE TOURAINE

BLOIS : 19 avenue de Vendôme **Tél. 02 54 44 87 26 – pv41@presenceverte.fr**

TOURS : 31 rue Michelet **Tél. 02 47 31 61 96 – pv37@presenceverte.fr**

Grâce à un transmetteur relié aux réseaux électrique et téléphonique, une simple pression sur le déclencheur porté au cou ou au poignet suffit pour déclencher un appel d'urgence.

Présence Verte s'adresse à toute personne retraitée ou non. Présence Verte accompagne ses abonnés au quotidien par des relations de réconfort et de convivialité : visites, appels, cartes d'anniversaire et de fête...

Différentes aides peuvent être apportées par le Conseil Départemental, les caisses de retraite, les communes.

L'ADMR Loir-et-Cher : des solutions pour vous simplifier la vie

Adresse : 45 Avenue Maunoury, BP 3407 41034 BLOIS CEDEX

Téléphone : **02 54 56 28 00**

Email : **info.fede41@admr.org**

Internet : **www.admr.org**

L'aide pour tous

Célibataire ou couple, actif ou retraité, jeune ou moins jeune, habitant la ville ou la campagne, l'ADMR propose une gamme de services tels que ménage, repassage, garde d'enfants à domicile, etc.

L'aide aux familles

L'ADMR met à votre service un personnel qualifié : Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale ou Auxiliaire familiale en cas de difficultés liées à des événements divers : grossesse difficile, décès, hospitalisation, problèmes sociaux. Prise en

charge des enfants, aide aux tâches quotidiennes, aide morale sont les missions qu'elles mettront en œuvre pour vous soutenir.

L'aide aux personnes âgées à domicile

Tâches ménagères, aide à la toilette, garde à domicile de jour et de nuit : l'ADMR dispose d'une large palette de services.

L'aide aux personnes Handicapées

L'ADMR intervient auprès des personnes handicapées à la suite d'un accident ou d'une maladie évolutive pour leur permettre de rester ou revenir à leur domicile. L'ADMR soutient les parents d'enfants handicapés en les accompagnant dans diverses activités. Des auxiliaires de vie apportent une aide pour les actes essentiels de la vie quotidienne : lever, coucher, toilette, préparation et prise des repas.

Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

Un infirmier coordinateur prend en compte vos besoins et des aides soignantes diplômées assurent les actes quotidiens liés à votre état de santé (toilette, lever, surveillance de l'état général, ...) à votre domicile.

L'Association locale ADMR Entre Loir et Loire vous propose une série de services pour faciliter la vie domestique et sociale :

La livraison de repas

Ce service s'adresse 7 jours sur 7 à toute personne âgée ou handicapée. La livraison est assurée au moyen d'une camionnette réfrigérée.

Tél. 02 54 73 58 06

Le transport accompagné

L'ADMR propose une aide aux déplacements, un accompagnement pour faire les courses, les démarches administratives ou bien les visites et les promenades.

Tél. 06 77 07 27 25

Travaux à domicile

L'ADMR peut faire pour vous de petits travaux d'entretien, de bricolage, de jardinage.

Tél. 06 77 07 27 25

Le Recensement et la Journée d'Appel de Préparation à la Défense

Dans les trois mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile (ou au consulat s'ils résident à l'étranger).

Cette démarche obligatoire s'insère dans *le parcours de citoyenneté* qui comprend, outre le recensement, l'enseignement de défense et la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD).

Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD). Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en Faculté...).



Pour tout renseignement, veuillez contacter :

votre mairie au **02 54 80 30 46**

ou le Centre du Service National de Tours au **02 47 77 21 71**

E-mail : csn-trs@dsn.sga.defense.gouv.fr.

Le conciliateur de Justice



Les conciliateurs de Justice ont pour mission d'offrir une alternative amiable à une solution contentieuse des conflits. Ils assurent des permanences dans tous les Cantons du Département, ainsi qu'au Tribunal d'Instance et à la Maison de la Justice et du Droit de Blois.

Ils assurent une mission de service public. Ils sont assermentés, disponibles, volontaires et bénévoles.

Leur action peut intervenir dans le cadre de conflits tels que :

- les troubles de voisinage
- les litiges entre commerçants, artisans et leurs clients
- les différends entre locataires et propriétaires
- les différends issus du droit de propriété
- les désaccords suite aux transactions entre vendeur et acheteur

En pratique, il existe une permanence à la mairie de St Amand-Longpré le 2^{ème} jeudi de chaque mois, de 15h à 18h. Il est possible, à tout moment, de contacter la Permanence des Conciliateurs de Justice en appelant :

Tél : 02 54 56 26 62 (si nécessaire, laisser un message)

ou en envoyant un e-mail : conciljustice41@wanadoo.fr

Environnement local et nuisances sonores

Il est bon de rappeler ici l'arrêté préfectoral qui vise à limiter ces nuisances :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

NOS ASSOCIATIONS

Le Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes invite chaque année les Anciens du village à partager la galette des Rois. Il organise deux concours de belote, et un vide-grenier à l'automne.

Toute personne intéressée peut contacter M. Pierre LANDIER au 02 54 80 33 45 ou Mme Gilberte Poirier au 02 54 80 38 38

La galette des Rois

Le 7 janvier 2015, les Anciens de Villechauve ont été invités à déguster la traditionnelle galette des Rois dans la salle des Fêtes.





Avant de prendre place, les invités se saluent et échangent des nouvelles sur leurs familles et leurs connaissances.



Le Président Pierre Landier et les membres du Comité veillent à ce que chacun puisse trinquer à la santé des autres convives.



Les convives devisent dans une ambiance calme et chaleureuse. Au centre de la table, le regretté René POIRIER nous gratifiait d'un beau sourire.



Tous les verres étant pleins, le Président invite tous les invités à trinquer et à se souhaiter une très bonne année 2015, ce qu'ils font avec enthousiasme et optimisme.

Les concours de belote

En 2015, deux concours ont été organisés, en mars et novembre. Chaque fois, les participants, venant parfois de loin, ont été nombreux et très motivés. La séance est agrémentée par le tirage d'une petite loterie à laquelle les joueurs gagnent diverses denrées et boissons. Mais c'est par le concours lui-même que les participants obtiennent de substantielles récompenses.





Le 8 mars, c'est le dernier tour avant la proclamation des résultats. La concentration et le plaisir des joueurs restent intacts...



Le Président Pierre Landier est heureux de remettre à cette sympathique équipe féminine le premier prix du concours.



Le 21 novembre, 50 équipes ont participé à 4 tours durant tout l'après-midi. C'est un concours mais le but est avant tout de jouer.



Monsieur Drin, venu de Vendôme et membre de l'équipe gagnante, vient de recevoir son prix des mains du Président Pierre Landier.

Le vide-grenier

Le 11 octobre, après une matinée un peu fraîche, les participants ont profité l'après-midi d'un bel ensoleillement.



Les étalages accueillent les visiteurs dès l'entrée de l'allée du plan d'eau qui mène au préau et à la buvette.



Le Comité peut se réjouir : dès le matin les visiteurs sont nombreux et ravis du grand nombre d'étalages (70 exposants).



La famille HOUSSEAU propose divers jeux qui ont bien agrémenté leurs loisirs. Mais les filles ont grandi et il faut faire de la place pour renouveler les sources d'amusement...



Robert BOIS et son épouse Monique ont constaté que chez eux toutes sortes d'objet n'avaient plus vraiment leur place sur les meubles et dans les placards. Alors...



Loriane OURCEAU et Christophe FÉRIGNO ont choisi eux aussi d'alléger leurs étagères et leurs placards...



Sophie FOUQUET et sa fille Marie sont de fidèles exposantes. Marie s'occupe en même temps de son travail de collégienne.



Christophe TRASBOT présente ici une belle collection d'articles de table de qualité et en parfait état. On s'y arrête volontiers...



Véronique TRASBOT s'est un peu éloignée de son stand pour profiter aussi des nombreux étalages s'offrant à sa curiosité.

Amicale des Loisirs du 3^e Âge

Les Anciens de Villechauve et des communes voisines se réunissent régulièrement pour jouer principalement à la belote, et prendre un petit goûter convivial. Des repas sont organisés, auxquels se joignent les familles et les amis des membres de l'Amicale.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser à Mme Gilberte Poirier, présidente de l'Amicale, au 02 54 82 30 30.



Le 1^{er} juillet, avant de passer à table, les participants au repas se saluent et attendent l'arrivée de leurs amis pour prendre place.



Les convives trinquent bien sûr à la santé de toutes et de tous et spécialement à celle des amis qui n'ont pu venir.



Le repas est commencé. Mais il manque dans l'assistance la présidente Gilberte Poirier, retenue auprès de son mari René Poirier pour l'accompagner d'urgence à l'hôpital. Hélas, ses jours y ont pris fin...



Le 9 décembre, une vingtaine d'invités ont pu venir et se joignent à Gilberte Poirier pour lever leurs verres et trinquer.



Le repas une fois terminé, on a fait place nette devant les convives qui peuvent ainsi faire un tour de belote, leur jeu préféré.

La Société de Chasse

La société de chasse de Villechauve dite « l'Amicale des Chasseurs » réunit actuellement une douzaine de membres. Les chasses se déroulent sur le territoire de la commune, riche en gibiers divers.

Pour tous renseignements, veuillez contacter M. Chéreau Christian, président de l'Amicale, au 02 54 80 30 17.

Durant la saison de chasse, les chasseurs organisent plusieurs battues afin d'assurer les quotas qui sont alloués à leur société, notamment en ce qui concerne les chevreuils. Ils effectuent également des battues pour éliminer les renards qui s'installent régulièrement sur le territoire communal et qui proliféreraient très vite si on n'y mettait pas un frein.

Le 31 octobre dernier, une battue était justement organisée avec rassemblement au plan d'eau à 8h30. La photo ci-dessous a été prise peu avant le départ, sous un soleil qui promettait aux chasseurs de Villechauve et à leurs invités une belle journée.



Au 1^{er} plan : Claude Laballe, Michel Garcia, le Président Christian Chéreau, Michel Hemme, Jacques Loyau, le Vice-Président Michel Moron.

Au 2nd plan : Bruno Chéry, Gilles Hervé, J.-Marie Gosseume, Roger Chéry, Christian Aubert.



Les chasseurs sont équipés mais n'ont pas encore sorti leurs armes. En effet il n'est pas question de partir sans avoir procédé au « briefing ». On se met d'accord sur les postes qu'occuperont les membres du groupe et sur leurs déplacements selon le comportement du gibier. Il faut aussi veiller à la sécurité de tous, en tenant compte de l'environnement, ainsi que du passage d'éventuels promeneurs et de la circulation routière.

Tous les ans au printemps, les chasseurs se réunissent avec leur famille et leurs amis autour d'un « repas de chasse » qui leur permet de déguster de bons plats traditionnels confectionnés avec quelques-unes des pièces de gibier provenant des battues locales.



Le repas traditionnel s'est déroulé le 7 mars dans la salle des Fêtes et dans une joyeuse ambiance comme il se doit. On devine que les conversations tournent largement autour des exploits cynégétiques de ces Messieurs, avec l'oreille compréhensive de leurs compagnes...

Le Club d'animation du plan d'eau

Cette association gère la pêche et participe à l'entretien du Plan d'eau communal. Elle organise en plus certaines manifestations liées ou non au Plan d'eau. Elle est composée principalement de Conseillers municipaux, membres de droit de cette association, et de membres extérieurs au Conseil municipal. Le Bureau a été renouvelé suite aux élections municipales de mars 2014.

- **Présidente : Jocelyne MORON**
- **Vice-Présidente : Martine DELÉTANG**
- **Trésorier : Christian CHÉREAU**

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Présidente, au 02 54 89 38 78 ou la Vice-Présidente, au 06 19 64 71 87.

Le repas de Pâques

En cette année 2015, c'est le Club du Plan d'eau qui organisait ce repas printanier, le dimanche 5 avril.



Entourée de membres du club, la Présidente Jocelyne Moron souhaite la bienvenue à une assistance nombreuse (plus de 100 personnes). Puis elle passe entre les rangées de tables pour trinquer avec tous, en souhaitant de Joyeuses Pâques à chacun et chacune.



Parmi les convives, on reconnaît à gauche au milieu de la rangée les membres du club des Anciens venant des villages voisins et au premier plan Mme Héry et ses gentilles petites-filles... A droite, Alain Lajoux, Mme Chéry et sa fille Claudine...



...à gauche, Robert Bois et son épouse Monique, puis M. et Mme Diguët, ainsi que Michel et Jocelyne Moron. A droite au milieu Didier Fouquet et au premier plan son fils Louis Fouquet.



...à gauche, Alexandre et Christiane Ronflard, Gilbert Galpain et Joseph Potier. A droite, son micro à portée de main, notre DJ et animateur de l'assemblée Marc Trémardeau...



Un intermède toujours très attendu : notre ancien Maire Louis Surgé chante « a capella », avec une voix de ténor puissante, des chansons traditionnelles et populaires. Il n'a pas fallu beaucoup de temps à Jocelyne pour le persuader de chanter une fois de plus, pour le plaisir de tous les convives, jeunes et moins jeunes...



Une innovation dans la fête : notre fidèle animateur Marc Trémardeau nous a préparé un « karaoké ». La musique d'une chanson est diffusée dans la salle et les paroles s'affichent sur un écran. Il faut alors chanter au micro. La Présidente a accepté d'être la première chanteuse, sous les applaudissements de l'assistance.



Malgré les nombreuses tables, une place suffisante est disponible pour danser. Les danses en groupe rassemblent toujours de nombreux danseurs qui évoluent en rondes ou en farandoles. Leurs rires s'ajoutent aux sons de la musique, dans une franche gaîté.



On n'a pas peur de gesticuler et de tourner dans tous les sens, l'essentiel étant de manifester sa joie et son dynamisme.

La fête touche à sa fin. La Présidente offre pour les remercier un verre amical aux deux messieurs qui ont œuvré en cuisine.

La randonnée pédestre printanière

Une randonnée organisée le 19 avril a vu partir du plan d'eau 162 participants de tous âges, et ce dès 7h30 pour les plus matinaux. Trois circuits centrés sur le cours de la Brenne étaient proposés aux marcheurs : 9 km, 16km et 22 km. Un substantiel casse-croûte était fourni aux participants pour se restaurer à mi-parcours, ainsi que des rafraîchissements à l'arrivée.





Les itinéraires de la randonnée ont été modifiés. Ainsi, la restauration à mi-parcours se situait cette année dans un abri mis à la disposition des marcheurs, dans une magnifique propriété sise à Villefrain près d'Authon. Le propriétaire, Monsieur Yves CAILLET, dont on aperçoit à gauche le visage souriant sur la photo de droite, est venu souhaiter la bienvenue aux randonneurs.



Le charme du site est mis en valeur par une matinée fraîche mais radieuse. Les marcheurs en profitent pour s'égayer un peu à proximité du cabanon, près de la rive d'un bel étang.



La randonnée n'est pas réservée aux seuls marcheurs aguerris. Le petit circuit est parcouru en famille, avec de très jeunes marcheuses comme les filles de M. et Mme HOUSSEAU, accompagnées de leurs parents et de leur grand-mère. A droite, un petit garçon âgé de 5 ans accompagne ses parents sur son VTT et sa très jeune sœur, portée par sa Maman, profite elle aussi du bon air et du paysage.

La pêche à la truite

Un lâcher de 110 kg de truites a été effectué fin Avril dans l'étang de Villechauve. Durant toute la journée du 3 Mai, une bonne trentaine de pêcheurs répartis autour du plan d'eau ont tenté leur chance, par un temps pluvieux le matin mais clair l'après-midi.



Les parapluies et les imperméables sont de sortie en ce début de matinée. Mais les truites ne craignent pas les ondées et les pêcheurs espèrent bien qu'elles vont mordre à leurs appâts. Les jeunes spectateurs font le guet pour prévenir s'il y a une touche.



La pause en milieu de matinée permet aux pêcheurs d'échanger leurs impressions sur le comportement des truites qui ne se laissent pas toujours prendre trop facilement. On sert boissons et casse-croûtes qui sont les bienvenus pour se réchauffer et meubler un petit creux.



Le « staff » du club veille à ce que les participants obtiennent rapidement tout ce qu'ils désirent. Les spécialistes du barbecue connaissent cependant quelques difficultés pour obtenir un bon lit de braises : le bois humide a du mal à prendre feu et à se consumer.



A l'heure du déjeuner, un repas mode pique-nique est servi aux pêcheurs que sont venus rejoindre famille et amis. Les pulls et les « doudounes » sont restés sur les épaules pendant qu'on déguste avec appétit rôti de porc accompagné de chips ainsi que saucisses et merguez encore chaudes.



Le temps s'est éclairci et les pêcheurs ont rejoint leurs lignes. L'après-midi, le placement est libre et les connaisseurs ont choisi les emplacements qu'ils pensent être propices. Il y a au moins autant de spectateurs que de pêcheurs, ce qui donne une joyeuse ambiance...

La saison de pêche estivale

L'empoissonnement ayant été effectué fin 2014 l'étang a été ouvert à la pêche durant tout l'été 2015, moyennant une participation modérée (5 € la demi-journée et 7 € la journée). Les pêcheurs viennent parfois d'assez loin, de Vendôme par exemple.

Les festivités du 12 Juillet 2014

A l'occasion de la Fête Nationale de Juillet 2015, un repas communal organisé par le Club du plan d'eau s'est tenu le 12 juillet, de 20H à 22H30, dans la salle des fêtes.





L'apéritif offert par la Commune vient d'être servi. La Présidente souhaite la bienvenue aux très nombreux participants.



Le Maire Alain Lajoux, sollicité par l'assistance, prononce à son tour un petit discours dans lequel l'humour a sa place.



Invité d'honneur, Monsieur Serge Lepage, Maire de St Amand, souhaite une joyeuse fête républicaine à tous les convives.



Dans une salle décorée aux couleurs de la République française, cette dame profite de la sono pour chanter un air populaire.



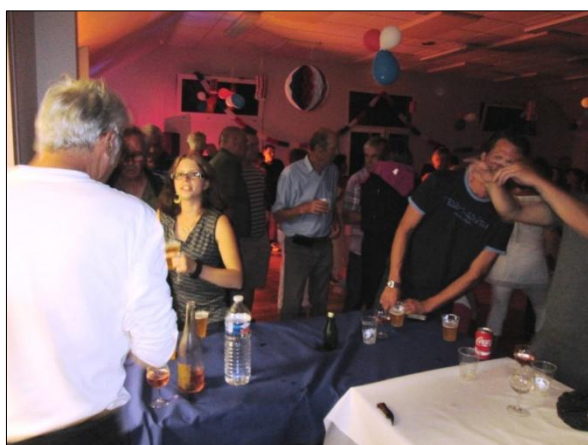
Comme tous les ans, un feu d'artifice est offert par la Commune aux habitants de Villechauve et des environs. Tirées à 23h dès la nuit tombée, les bombes et les chandelles illuminent tout le paysage autour du Plan d'eau, au son d'une musique classique diffusée depuis le préau.



De retour à la salle des fêtes, les membres du « Villechauve Country Club » offrent aux participants une belle démonstration de leur talent. Sur des airs entraînants du folklore américain mais aussi irlandais, ils charment les yeux et les oreilles de l'assistance.



Quand la danse devient un jeu collectif... Toutes les générations y participent, y compris les enfants qui sont manifestement avantagés pour se faufiler sous un tunnel dont le bout n'arrête pas de se déplacer.



La buvette n'est pas le dernier endroit où l'on s'amuse. On trinque joyeusement dans l'euphorie générale. C'est l'été, il fait chaud et la soif guette tous les participants qu'il faut bien...rafraîchir. Notons la diversité des boissons servies, dont l'eau n'est pas absente.

Le marché de Noël



Le dimanche 20 Décembre, Martine Delétang aidée par quelques autres membres du Club et son époux Jean-Eric, a organisé le Marché de Noël qui s'est tenu dans la salle des fêtes, de 10H à 18H. Tout un éventail de marchandises était présenté, allant des produits de bouche aux parures et bijoux. Une petite buvette proposait entre autres le traditionnel vin chaud parfumé à la cannelle.



La toute nouvelle association « Vieilles Mob » a participé au Marché en proposant des crêpes confectionnées sur place et qui ont régalié toute la journée de nombreux visiteurs.



Le Père Noël, présent la veille au goûter de Noël, est revenu en visite spéciale sur le Marché. Il rend hommage aux Factrices de Villechaue qui participent avec tant d'autres à l'acheminement du courrier qu'il échange avec tous les enfants du Monde.

La Maison des Acrobates

Sarah Beauchesne et Philippe Girier animent un atelier de cirque, dans la salle polyvalente mise à disposition par la Municipalité. Une douzaine d'enfants, divisée en deux groupes (l'un débutant, l'autre plus avancé), s'initient aux acrobaties (travail au sol, planche sur rouleau, funambulisme...), jongleries, clowneries.

En fin d'année scolaire, les parents et les amis sont conviés à une démonstration suivie d'une remise de diplômes.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Sarah Beauchesne et Philippe Girier au 06 08 51 32 61.



Le 3 juin dernier, la séance commence par des activités au sol. Par exemple, deux petits s'accrochent sur le dos d'un grand pour former une sorte de tortue...un peu inattendue. Ou encore : tout le groupe est réuni pour construire une pyramide bien équilibrée.



Les familles retiennent leur souffle : la jeune fille ira t'elle jusqu'au bout du filin d'acier en faisant tourner les 2 anneaux ?



Et ce jeune homme saura t il avancer en faisant tourner la boule sans qu'elle se dérobe sous ses pieds ?



Le cirque, c'est aussi l'art de faire rire le public en jouant des petits sketches drolatiques. Ces jeunes clowns et clownesses s'y emploient avec le plus grand sérieux et savent tenir leur rôle tout en s'amusant autant que les spectateurs.



C'est la fin du spectacle. Au son d'une musique entraînante, les jeunes artistes battent des mains et viennent saluer le public.



Philippe Girier remet à chacun et à chacune le diplôme qui atteste de leur suivi à l'Ecole de Cirque durant toute l'année scolaire.

Le Club de danse Country

Une association a été créée à Villechauve en 2014 : le « Villechauve Country Club ». Auparavant animée par Jocelyne Moron dans le cadre du Club du Plan d'eau, cette activité est donc maintenant menée à part entière dans le cadre cette association.

Le club, qui comprend actuellement environ 25 adhérents, s'est réuni en assemblée générale le 19 octobre 2015 afin d'élire un nouveau Conseil d'Administration de 6 membres et approuver le nouveau règlement intérieur.

Le Conseil d'Administration a voté à l'unanimité la composition du nouveau Bureau du club :

- Président : Robert BOIS
- Trésorière : Lydie DEFAS
- Secrétaire : Véronique TRASBOT
- Chargée de communication : Monique VAUDOUR
- Autres membres : Dominique DUFLOS et Jean-Michel VAUDOUR.

Les séances de danse hebdomadaires ont lieu le lundi entre 17h45 et 18h45, puis entre 19h et 20h et sont réservées aux membres du Club ayant acquitté leur cotisation annuelle. Le club, a changé de professeur, au début de la saison 2015-2016. C'est désormais Jocelyne BRUNEL qui dirige la pratique de la danse et l'apprentissage des chorégraphies.





Les membres présents à l'assemblée générale écoutent attentivement Robert BOIS exposer la situation du club, ainsi que le nouveau règlement intérieur et les projets pour l'année à venir. A droite, rassemblés autour de Jocelyne, ils portent tous le chapeau traditionnel de la « Country Dance », qui contribue à une joyeuse ambiance et leur confère une fière allure.

Les danseurs ne se contentent pas de pratiquer entre eux. Ils se produisent en public au cours de diverses manifestations, telle que la fête nationale célébrée à Villechauve le 12 juillet en 2015 (voir les photographies page 34).

Afin de susciter de nouvelles adhésions, une séance de présentation et d'initiation à la danse Country a été organisée gratuitement à la salle des Fêtes le 6 septembre dernier :



Jocelyne Brunel s'est placée en avant de la première ligne de danseurs afin de montrer les pas à exécuter...



Maintenant sur le côté du groupe, elle observe les mouvements et prodigue ses conseils et ses encouragements...

Association MULTIPLES SERVICES HANDICAP

Cette association (régie par la loi de 1901) propose ses services aux Handicapés et aux incapables majeurs pour les aider à faire valoir leurs droits, à exercer des recours auprès des Autorités judiciaires et administratives. Elle propose aussi son aide pour l'insertion dans la vie économique et sociale.

Pour tout renseignement, s'adresser à M. André BOTTIER, 24 rue des Chauves 41310 Villechauve, tél. 02 54 80 39 18.

Le Club Vieilles Mob

Une nouvelle association est née en 2015 à Villechauve : « Vieilles Mob ». Elle a pour but d'organiser des manifestations autour du thème principal des vieilles mobylettes mais aussi des voitures anciennes et des vieux tracteurs.

Des rassemblements et des sorties auront lieu à Villechauve et dans les environs. Par ailleurs, le club proposera des soirées dansantes ouvertes à tous sur le thème des Années 1980. Tout récemment, il a participé au marché de Noël organisé par le Club d'animation du Plan d'eau en tenant un stand de crêpes fabriquées sur place (*voir photo plus haut*).

Pour tout renseignement, joindre le Président M. Eric Renault au 02 54 82 95 44 ou au 06 73 51 83 27, ou bien le Vice-Président M. Nicolas Chéreau au 02 54 89 30 56 ou au 06 87 13 03 32.

LE BUDGET COMMUNAL

Actuellement, le budget des Collectivités territoriales est l'objet de préoccupations importantes. Il nous a donc paru intéressant d'expliquer comment il est construit et voté chaque année *dans le cas de Villechauve*. Sans trop entrer dans le détail des données, on verra quelles sont les sommes mises en jeu, tant pour les dépenses que pour les recettes.

Le budget est divisé en 2 sections distinctes : le *fonctionnement* et l'*investissement*.

Dans chacune des sections, il doit y avoir équilibre entre les *dépenses* et les *recettes*, c'est-à-dire que, dans chacune des sections, la somme globale des dépenses doit être égale à la somme globale des recettes, au centime d'euro près.

Le fonctionnement et l'investissement ne doivent pas être mélangés. Toutefois, il est possible, si nécessaire, de *transférer* des sommes depuis la section fonctionnement vers la section investissement, *mais non l'inverse*. Cela est nécessaire lorsqu'il s'avère que les recettes dans la section investissement ne couvrent pas la totalité des dépenses.

Dans le cas d'une petite commune comme Villechauve, le budget est construit et voté durant l'année en cours, en mars ou avril, alors que les grandes communes doivent présenter leur budget avant la fin de l'année précédente. Cette facilité est accordée aux petites communes car elles ne connaissent généralement pas, à la fin de l'année en cours, la totalité des *dotations* et *subventions* qu'elles recevront l'année suivante.

Une méthode fondamentale est appliquée dans l'élaboration du budget d'une année donnée : on construit un *budget prévisionnel* ou *budget primitif* (BP). On compare le BP de l'année précédente avec les dépenses *effectivement* faites et les recettes *effectivement* perçues au cours de l'année précédente, lesquelles apparaissent dans le *compte administratif* (CA). On ajuste alors dans le BP les montants attribués à chaque poste selon les écarts constatés entre le CA et le BP de l'année précédente, tout en tenant compte des évolutions prévues ou prévisibles dans les dépenses et les recettes.

Le *compte administratif* est lui-même établi à partir du relevé de toutes les dépenses et de toutes les recettes consignées en détail dans un livre de compte « électronique » tenu en mairie par notre secrétaire Sophie Fouquet, selon des règles de comptabilité très strictes. Elle dispose pour cela d'un logiciel de comptabilité spécial.

Remarque : ce bulletin paraissant début 2016, c'est l'élaboration du budget 2015 qui sera expliquée à titre d'exemple, puisque celle du budget 2016 ne sera faite qu'en mars ou avril.

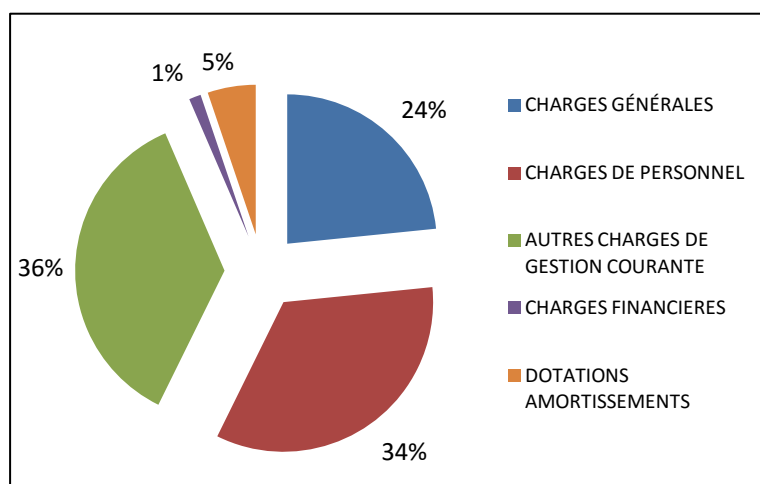
Les dépenses de fonctionnement

Le tableau I ci-dessous présente 4 colonnes :

- La première affiche les grands postes de dépenses de fonctionnement.
- La deuxième affiche les montants qui ont été prévus dans le budget prévisionnel de l'année précédente (BP 2014).
- La troisième affiche les dépenses effectuées réellement en 2014 (CA 2014).
- La quatrième affiche les dépenses prévues pour l'année 2015 (BP 2015).

DÉPENSES (en euros)	BP 2014	CA 2014	BP 2015
CHARGES GÉNÉRALES	65 978,00	30 286,64	75 880,00
CHARGES DE PERSONNEL	44 665,00	43 875,53	47 500,00
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	50 270,00	46 889,39	50 612,00
CHARGES FINANCIÈRES	1 700,00	1 662,86	1 300,00
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	386 897,58	0,00	401 630,87
DOTATIONS POUR AMORTISSEMENTS	9 410,00	6 728,00	10 417,00
VIREMENTS VERS LA SECTION INVESTISSEMENT	46 821,85	0,00	85 000,00
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	605 742,43	129 442,42	672 339,87

TABLEAU I : les grands postes de dépenses de fonctionnement.



Dans la colonne CA 2014 on voit que les deux principaux postes de dépenses de fonctionnement sont les charges de personnel et les charges de gestion courante, suivis par les charges générales. Les charges financières pèsent assez peu dans l'ensemble, mais l'amortissement de la construction du groupe scolaire reste important.

Virements vers la section investissement (Voir Tableau I ci-dessus)

Une partie du crédit disponible dans la section fonctionnement peut être transférée à la section investissement pour compenser des recettes insuffisantes. Cette disponibilité, prévue dans le BP 2014, n'a pas été utilisée durant l'exercice 2014 mais elle a été reportée et augmentée dans le BP 2015.

Autres charges exceptionnelles (Voir Tableau I ci-dessus)

Il s'agit en fait d'une Réserve budgétaire. Elle est alimentée par les excédents budgétaires cumulés d'année en année. Par une décision modificative, le Conseil municipal peut décider à tout moment de transférer une partie de cette somme à une dépense de fonctionnement non prévue ou plus importante que prévue. Une somme peut être aussi puisée dans cette réserve et transférée en tant que recette supplémentaire à la section investissement. Le montant de cette réserve est calculé en respectant l'équilibre entre le total des dépenses et celui des recettes. En comparant son montant dans le BP 2014 et le CA 2014, on voit que cette réserve n'a pas été utilisée durant l'exercice 2014. Mais elle a été reportée et même augmentée dans le BP 2015.

Si l'on compare les prévisions du BP 2014 et les dépenses effectives dans le CA 2014, on constate que les écarts sont en général peu importants, sauf pour les travaux d'entretien et de réparation (*inclus dans les charges générales*). Il est en effet prudent de prévoir des sommes assez importantes pour faire face à d'éventuels dégâts. Cela montre que le Budget Prévisionnel est élaboré de façon réaliste.

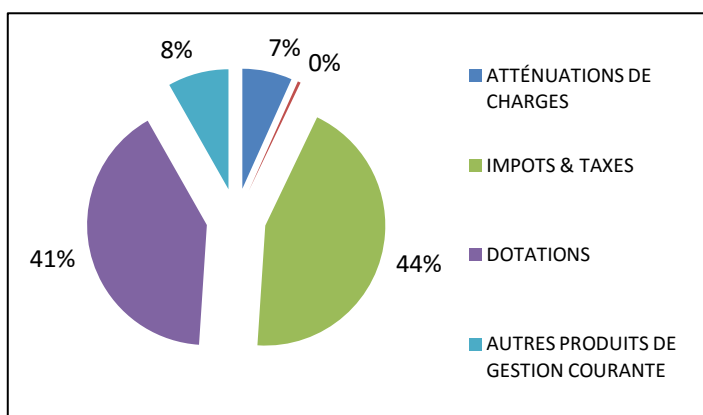
Les recettes de fonctionnement

Le tableau II présente 4 colonnes :

- La première affiche les grandes sources de recettes.
- La deuxième affiche les recettes anticipées dans le budget prévisionnel de l'année précédente (BP 2014).
- La troisième affiche les recettes effectivement perçues en 2014 (CA 2014).
- La quatrième affiche les recettes prévues pour l'année 2015 (BP 2015).

RECETTES (en euros)	BP 2014	CA 2014	BP 2015
ATTÉNUATIONS DE CHARGES	13 464,00	13 464,00	13 464,00
PRODUITS DE SERVICES	1 200,00	800,00	790,00
IMPÔTS ET TAXES	84 502,00	88 158,25	84 449,00
DOTATIONS DE L'ÉTAT	82 858,00	81 754,16	78 707,00
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	15 530,00	16 476,04	15 306,00
PRODUITS FINANCIERS	1,00	0,49	1,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	200,00
MANDATS (dépenses) ANNULÉS		24,92	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	197 555,00	200 677,86	192 917,00

TABLEAU II : les recettes de fonctionnement



Dans la colonne CA 2014 on voit que la majeure partie des recettes de fonctionnement provient à parts sensiblement égales des impôts et taxes d'un côté, des dotations de l'État de l'autre. A remarquer que le maintien de l'Agence Postale dépend de la dotation attribuée par La Poste (atténuation de charges). Les % sont arrondis, d'où le 0% des produits de service, dont le montant est très faible.

L'équilibre entre dépenses et recettes de fonctionnement

Le tableau III reprend les totaux de dépenses et recettes de fonctionnement et présente le total général en incluant *dans les recettes* les sommes disponibles compte-tenu du résultat global *cumulé* de l'exercice précédent et du bilan de l'exercice 2014.

DÉPENSES	BP 2014	CA 2014	BP 2015	RECETTES	BP 2014	CA 2014	BP 2015
Total	605 742,43	129 442,42	672 339,87	Total	197 555,00	200 677,86	192 917,00
				Résultat cumulé	408 187,43		479 422,87
				Résultat de l'exercice 2014		+71 235,44	
Total général	605 742,43		672 339,87	Total général	605 742,43		672 339,87

TABLEAU III : équilibre entre dépenses et recettes de fonctionnement

Le résultat de l'exercice 2014 s'obtient en soustrayant le montant des dépenses à celui des recettes : le résultat est *positif*. Il s'ajoute donc positivement au résultat cumulé du BP 2014 dans le résultat cumulé du BP 2015. Au total, dépenses et recettes sont égales dans le budget prévisionnel 2015, comme elles l'étaient dans le budget 2014.

L'équilibre entre dépenses et recettes d'investissement

On a vu comment sont réparties dépenses et recettes dans le cas de la *section fonctionnement*. Dans le cas de la *section investissement*, cette répartition ne sera pas analysée ici en détail car elle fait appel à des notions comptables et à des termes techniques qu'il faudrait définir et expliquer. Ce n'est pas possible dans le cadre limité de ce bulletin.

Voici donc simplement comment s'équilibrent globalement dépenses et recettes dans la section investissement :

DÉPENSES	BP 2014	CA 2014	BP 2015	RECETTES	BP 2014	CA 2014	BP 2015
Total	110 171,28	93 921,57	98 788,52	Total	87 331,85	32 405,66	137 465,00
				Résultat cumulé	22 839,43		-38 676,48
				Résultat de l'exercice 2014		-61 515,91	
Total général	110 171,28		98 788,52	Total général	110 171,28		98 788,52

TABLEAU IV : équilibre entre dépenses et recettes d'investissement

Le résultat de l'exercice 2014 s'obtient en soustrayant le montant des dépenses à celui des recettes : le résultat est *négatif*, il y a un déficit. Il s'ajoute *négativement* au résultat cumulé du BP 2014 dans le résultat cumulé du BP 2015 qui est donc lui aussi *négatif*. Mais, au total, dépenses et recettes sont égales dans le budget prévisionnel 2015, comme elles l'étaient dans le budget 2014. Cela est dû à l'important *virement de la section fonctionnement (85 000 €)* : voir dans le tableau I.

L'élaboration du Budget Prévisionnel répond à l'adage « *Gouverner, c'est prévoir* ». Il a pour but d'anticiper les recettes et les dépenses afin de les équilibrer. Mais il n'est pas figé. Il peut être modifié en cours d'exercice afin de l'adapter si nécessaire aux dépenses et recettes réelles si celles-ci sortent du cadre des prévisions. C'est pourquoi on l'appelle *Budget Primitif*. Les modifications ne sont faites qu'après délibération du Conseil municipal (*Décisions modificatives*), une pour chaque modification.

Importance du Compte Administratif

Comme on l'a vu, le **Compte Administratif** est l'élément clé de l'élaboration du Budget Prévisionnel, puisqu'il fait état des recettes et des dépenses **réelles** de l'année précédente. Mais pour être utilisable, il doit être en **cohérence** avec le **Compte de Gestion** établi par le Comptable attaché à notre Commune.

Celui-ci est en effet informé régulièrement (par des documents administratifs émanant de notre Secrétariat et **signés par le Maire**) des dépenses effectuées et des recettes perçues par la Commune.

La cohérence est constatée par le Conseil municipal qui procède alors à un vote (auquel ne participe pas le Maire) pour ***approuver le Compte Administratif***. Cette approbation une fois acquise, l'élaboration du budget primitif de l'année en cours peut commencer. Ainsi, le Compte Administratif 2015 sera présenté au Conseil Municipal dans le courant du mois de mars ou avril prochains, pour l'élaboration du budget 2016.

CONCLUSION

Depuis bien des années, notre Commune a su gérer ses dépenses en équilibre avec les diverses recettes qu'elle recevait et se procurait. Un équilibre qui s'est toujours maintenu avec un solde positif chaque année. Mais actuellement, le contexte fiscal, financier et économique évolue rapidement, avec notamment une diminution significative des dotations et subventions qui alimentent les recettes globales des Communes. Cela sera évidemment pris en compte dans l'élaboration des prochains budgets, en optimisant les dépenses incontournables et en choisissant les investissements au plus près des besoins des habitants de notre village.

